



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous

OBJET: DÉMÉNAGEMENT D'UNE PHARMACIE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la déclaration sous serment concernant le déménagement d'une pharmacie.

Pour procéder à cette inscription sur nos registres, tous les pharmaciens propriétaires associés / actionnaires doivent remplir la déclaration sous serment et retourner à l'Ordre des pharmaciens du Québec aux soins du Service de l'inscription, l'original assermenté, dans un délai d'au moins 30 jours mais pas plus de 90 jours avant le déménagement, au sens de l'article 32 de la *Loi sur la pharmacie*. À la réception par l'Ordre de ces documents dûment complétés nous aviserons la RAMQ, ainsi que l'AQPP.

De plus, vous devrez fournir une copie du **bail, du lieu où est aménagée la pharmacie ainsi que toute entente ayant pour effet de transférer en tout (cession de bail) ou en partie ses droits et obligations de locataire, ou bien** fournir à l'Ordre un titre de propriété.

En accord avec le *Règlement sur certains contrats que peuvent conclure les pharmaciens dans l'exercice de leur profession* en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2011. Voici les éléments que l'on doit retrouver sur le bail et/ou le sous-bail (officine) :

1. le nom des parties, et le cas échéant, celui du propriétaire de l'immeuble et de toute autre personne ayant un droit d'occupation de la pharmacie ;
2. le loyer convenu, de même que tous les autres frais exigés pour la location ;
3. sa durée et, le cas échéant, celle de toute période de renouvellement ;
4. l'adresse des lieux loués ;
5. tout intérêt direct ou indirect que peut avoir dans ce contrat une personne autorisée à prescrire ;
6. la superficie louée aux fins de l'aménagement de la pharmacie, ainsi que la superficie de tout autre espace, commun ou exclusif loué aux fins des opérations de la pharmacie ;
7. les modalités d'accès à la pharmacie consenties aux tiers autres que les patients ou clients.

Vous devrez également nous faire parvenir toute contre-lettre, le cas échéant.

Pour toutes questions relatives à la RAMQ, , contactez le Centre de support aux pharmaciens au 418 643-9025 (sans frais 1 888 883-7427). Concernant l'AQPP vous pouvez les rejoindre directement par téléphone au 514-254-0676 (sans frais 1 800 361-7765). Pour toutes questions relatives aux déclarations sous serment, veuillez communiquer avec nous par courriel à Pharmacie.societe@opq.org. **SI LA TRANSACTION DEVAIT ÊTRE RETARDÉE OU DEVANCÉE, VOUS DEVEZ NOUS AVISER LE PLUS TÔT POSSIBLE.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

L'équipe de l'inscription



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE DÉMÉNAGEMENT DE PHARMACIE

Compléter section I ou section II selon le cas

Section I (à remplir si le(s) propriétaire(s) n'est pas une société)

1. IDENTIFICATION DU OU DES PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES

A. Nom : _____ Numéro de permis : _____

Domicilié(e) au : _____
Ville _____ Code postal _____

B. Nom : _____ Numéro de permis : _____

Domicilié(e) au : _____
Ville _____ Code postal _____

C. Nom : _____ Numéro de permis : _____

Domicilié(e) au : _____
Ville _____ Code postal _____

Si vous avez besoin de plus d'espace, faire des copies du formulaire

Section II (si le propriétaire est une société)

Nom de la société : _____

Cocher si l'une des situations s'applique : S.E.N.C. S.E.N.C.R.L. S.P.A.

DATE DU DÉMÉNAGEMENT : _____

